



Agglomération
PROVENCE VERTE

Fiche d'identité « Food Truck »

Date de réception du dossier :/...../.....

Nom de l'établissement :

Nom du dirigeant :

Coordonnées du dirigeant (téléphone / mail) :

Adresse / Page – Réseaux sociaux :

1. Présentation du Food Truck

2. Cuisine et spécialités

3. Menus proposés en détail

4. Gamme de prix (par plat, formule, menu, boissons incluses...)

5. Moyens de paiements

- Espèces
- Carte bancaire
- Tickets restaurant
- Autres :

6. « Le petit plus du Food Truck » (menu végétarien/carnivore, process écologiques, circuit court, outils de convivialités mis en place, ambiance, service rapide, événements spéciaux, partenariats locaux...)

7. Equipements (tables, chaises, matériel de cuisine spécifique...)

8. Listes des pièces à fournir (partie II B de l'AAP) :

- Fiche d'identité « food truck à Nicopolis » jointe en annexe, dûment complétée,
- Copies des inscriptions au répertoire des métiers, au registre du commerce et des sociétés (Kbis, ...),
- Copie de la carte de commerçant non sédentaire,
- Copie de la pièce d'identité du gérant de l'entreprise (carte d'identité, passeport),
- Attestation de formation en hygiène alimentaire (HACCP) ou le cas échéant un diplôme de cuisinier délivré par le Ministère du Travail,
- Dernier contrôle d'hygiène en date (si possible), Si oui, date :
- Copie de la carte grise et attestation de contrôle du véhicule le cas échant,
- Récépissé de déclaration d'ouverture, de mutation, de translation d'un restaurant ou d'un débit de boissons à consommer sur place ou à emporter,
- Copie du contrat d'assurance pour la période d'exploitation concernée,

Et documents de présentation : Tout document relatif aux références professionnelles et venant étayer la candidature pourront être joint (exemple : plaquette, photos, plan de camion, menus et tarifs, CV, formations, diplômes en cuisine, ...). Ces documents seront rédigés de façon à permettre d'évaluer les critères cités dans l'AAP.